REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre**

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

PRESENTS:

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M.

VERMOREL, Mme VILLER.

Date de convocation :

5 mai 2017 <u>ABSENTS</u>:

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

Date d'affichage:

18 mai 2017

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170511-DELIB170531-DE Date de télétransmission : 12/05/2017 Date de réception préfecture : 12/05/2017



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

OUESTION N° 31

<u>OBJET</u> : Ecoles municipales de musique et d'arts plastiques : modifications des règlements intérieurs - Information

RAPPORTEUR: Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 26 avril 2017

Dans le cadre de la volonté de clarifier, simplifier et harmoniser le fonctionnement des écoles municipales d'arts plastiques et de musique, une actualisation de leurs règlements intérieurs s'avère nécessaire afin d'être transmis aux usagers dès les inscriptions de juin 2017.

Au regard des règlements intérieurs existants, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des modifications apportées aux règlements intérieurs de ces deux écoles, concernant les articles suivants :

- les conditions de règlement de l'inscription,
- le respect du personnel et des équipes pédagogiques,
- le respect des locaux de l'école d'arts plastiques,
- les conditions de fourniture et d'utilisation du matériel de l'école d'arts plastiques,
- l'enseignement en cursus « confort » à l'école de musique.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre connaissance des nouveaux règlements intérieurs des écoles municipales d'arts plastiques et de musique.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire, signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170511-DELIB170531-DE Date de télétransmission : 12/05/2017 Date de réception préfecture : 12/05/2017

